



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **30 septembre 2019**

Délibération n° 2019-3789

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Arthropologia pour l'organisation des assises nationales des insectes pollinisateurs à Lyon**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mercredi 11 septembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 2 octobre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Hémon (pouvoir à M. Artigny), Cachard (pouvoir à Mme Guillemot), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Vial (pouvoir à M. Vaganay), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Genin.

Conseil du 30 septembre 2019**Délibération n° 2019-3789**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Arthropologia pour l'organisation des assises nationales des insectes pollinisateurs à Lyon**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon conduit des actions de protection et de valorisation des espaces naturels et agricoles qui composent la trame verte et bleue (TVB). Cette politique, dont le cadre a été défini par la délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon n° 2006-3763 du 13 novembre 2016, renforcé par le transfert de compétences de la politique départementale à la Métropole le 1^{er} janvier 2015, s'appuie sur un réseau d'espaces de nature ouverts au public (excepté le champ captant de Crépieux Charmy) et sur des partenariats avec différentes structures permettant de mieux connaître, valoriser et suivre l'évolution de la biodiversité sur le territoire métropolitain.

La Métropole agit également en matière de partage des connaissances et conduit des actions de sensibilisation aux grands enjeux environnementaux afin de mobiliser tout un chacun face aux grands défis de préservation des ressources naturelles et de la biodiversité.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé au Conseil de confirmer le soutien de la Métropole aux 2^{èmes} assises nationales des insectes pollinisateurs qui se sont tenues à Lyon, les 25, 26 et 27 septembre 2019.

Dans le cadre de la préservation de la biodiversité, la Métropole s'est impliquée à plusieurs occasions pour mieux connaître la variété des pollinisateurs présents sur le territoire et agir pour leur conservation, en particulier à travers sa participation au projet européen Urbanbees, en partenariat avec l'association Arthropologia, centré sur les abeilles sauvages qui a apporté des connaissances sur ces espèces, sur la relation abeille-plante hôte et des références pratiques pour la construction d'hôtels à insectes. Ces connaissances ont largement été diffusées au travers d'un séminaire sur les abeilles, d'une plaquette et d'un guide sur la gestion des espaces verts en faveur des pollinisateurs.

Le projet a suscité un intérêt du grand public et des collectivités, notamment, à travers le développement d'un protocole de suivi participatif des abeilles et la réalisation de formations destinées aux professionnels des espaces verts et des enseignants de lycées agricoles.

La région lyonnaise abrite plus de 300 espèces différentes d'abeilles sur les 2 000 espèces européennes et 20 000 dans le monde, ce qui fait de la Métropole le territoire le mieux connu pour sa richesse en pollinisateurs de France.

Fort de cette expérience, l'association Arthropologia a sollicité la Métropole pour accueillir et participer à l'organisation de la 2^{ème} édition des assises nationales des insectes pollinisateurs : 3 jours de congrès mêlant des séances plénières, des tables rondes, des ateliers de travail et des visites de sites, avec comme fil rouge et objectif l'élaboration collective d'un plan d'actions en faveur des insectes pollinisateurs.

Le travail mené durant ces 3 jours de débat a abouti à une charte recensant les bonnes pratiques et actions concrètes à mettre en œuvre pour favoriser les insectes pollinisateurs à destination de l'ensemble des décideurs et gestionnaires d'espaces, qu'ils soient urbains, péri-urbains, agricoles ou naturels, publics ou privés. Une signature symbolique a été organisée pour l'ensemble des participants.

Le coût total de ce projet est estimé à 105 900 €.

| Dépenses | Montant (en €) | Ressources | Montant (en €) |
|--|----------------|--|----------------|
| communication | 13 900 | Métropole de Lyon | 30 000 |
| gestion et plateforme d'inscription | | Région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) | 15 000 |
| communication et relation presse | | | |
| animation des séances et ateliers | 14 500 | Conseil départemental du Rhône | 5 000 |
| gestion des interventions (frais de déplacement, hébergement, rémunération, captation vidéo + photo) | 18 000 | Ville de Lyon | 10 000 |
| préparation des ateliers et des contributions | 17 500 | Agence française de la biodiversité | 15 000 |
| communication et diffusion post-assises | 5 000 | Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) AuRA | 4 000 |
| | | Réseau de transport d'électricité (RTE) | 4 000 |
| | | Véolia | 3 900 |
| | | Autoroutes du sud de la France (ASF) | 2 000 |
| | | groupes de recherches (GDR) pollinisateurs | 2 000 |
| frais de réception sur 3 jours | 37 000 | recettes d'inscription des participants | 15 000 |
| Total | 105 900 | Total | 105 900 |

La Métropole est sollicitée à hauteur de 30 000 €

Pour mémoire, l'autofinancement de l'association Arthropologia est composé du temps passé par les salariés et les bénévoles estimé à 200 heures pour l'organisation et la tenue des assises ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de l'association Arthropologia pour l'organisation et l'accueil des 2^{èmes} assises nationales des insectes pollinisateurs à Lyon du 25 au 27 septembre 2019,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Arthropologia définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 30 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P27O7174.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 octobre 2019.